



REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° D2023/160 1. Commande publique – 1.1 Marchés publics – 1.1.3 Marchés négociés

APPROBATION DU CONTRAT N°2023087 A CONCLURE AVEC INGEROP CONSEIL & INGENIERIE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE ENVIRONNEMENTALE, A POSTERIORI, DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

**LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
GRAND PARIS SEINE OUEST**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU l'article R.2122-8 du code de la commande publique relatif à la procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

VU la délibération du conseil de territoire n°C2020/07/07 du 10 juillet 2020 portant délégations du conseil de territoire au Président, pour prendre, pour toute la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 300 000 € HT, des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'arrêté n°A2021/05 du 29 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Antoine MARETTE, Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest ;

VU l'offre proposée par INGEROP Conseil & Ingénierie ayant pour objet la réalisation de l'évaluation environnementale du PLU de la commune de Boulogne-Billancourt, d'un montant forfaitaire de 26 450 € HT ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de passer un contrat pour la réalisation de l'évaluation environnementale, a posteriori, du PLU de la commune de Boulogne-Billancourt, révisé en 2018. L'évaluation environnementale portera sur le périmètre de l'île Seguin ;

CONSIDERANT que compte tenu du montant estimatif du contrat, ce dernier a été passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, selon l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;

CONSIDERANT que l'offre présentée par INGEROP Conseil & Ingénierie était économiquement avantageuse pour la collectivité ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : Est approuvé le contrat n°2023087 ayant pour objet la réalisation de l'évaluation environnementale, a posteriori, du PLU de la commune de Boulogne-Billancourt, à conclure avec INGEROP Conseil & Ingénierie, sise 18 rue des Deux Gares, 92563 Rueil-Malmaison Cedex.

ARTICLE 2 : Le contrat prendra effet à compter de sa date de notification jusqu'à la fin de l'exécution des prestations estimée au 26 février 2024.

ARTICLE 3 : Le contrat est conclu à prix forfaitaire pour un montant de 26 450 € HT (TVA à 20 %).

ARTICLE 4 : Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

ARTICLE 5 : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine ;
- Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt ;
- INGEROP Conseil & Ingénierie.

Fait à Meudon, le 2 octobre 2023

Pour le Président et par délégation,



Antoine MARETTE
Directeur Général des Services